Révision de l'ORRChim approuvée par le Conseil fédéral

Le 29 octobre 2025, le Conseil fédéral a approuvé l'ORRChim révisé. Celle-ci a été harmonisée avec le droit européen en vigueur. Communiqué de presse de la Confédération.

Le rapport explicatif contient des explications sur les modifications (remarques sur les fluides frigorigènes, en particulier à partir du chapitre 4.9 ou de la page 20).

Texte de l'ordonnance: Le thème des fluides frigorigènes est décrit dans l'annexe 2.10 (à partir de la page 32). Il convient de prêter une attention particulière aux exceptions mentionnées au chapitre 3.3.2 (à partir de la page 38). L'OFEV définit actuellement, en collaboration avec la branche, l'état actuel de la technique afin de concrétiser les exceptions décidées par le Conseil fédéral. La SVK est représentée dans le groupe de travail et s'engage à ce que des aspects tels que la disponibilité des produits, la faisabilité technique et la rentabilité soient pris en compte dans les réglementations exceptionnelles. En outre, la charge administrative liée aux réglementations exceptionnelles doit être maintenue aussi faible que possible. L'OFEV devrait fournir un aperçu graphique contraignant des nouvelles exigences au cours du premier trimestre 2026.

Systèmes frigorifiques de formation : merci beaucoup pour votre soutien !

SVK-ASF-ATF ont dû acquérir au total 32 systèmes frigorifiques de formation pour les nouveaux examens finaux des monteur/monteuse frigoriste CFC. Il s'agit d'installations destinées aux domaines suivants : commerce (R-513A : image 1, image 2. R-744 : image 3, image 4), PAC/climatisation (R-290 : image 5, image 6) et industrie (NH3: image 7, image 8). En outre, 16 tableaux électriques ont été construits pour les formations et les examens.

Grâce aux nouveaux « entraîneurs frigorifiques », les formations et les examens peuvent être dispensés de manière encore plus pratique et la qualité globale de la formation peut être améliorée. Sans le soutien de tiers, des acquisitions de cette ampleur ne seraient pas possibles pour l'association. Les installations ont été cofinancées par les cantons, l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et, en particulier, par le généreux soutien de 30 entreprises du secteur du froid. Les sponsors du secteur du froid sont mentionnés nommément sur chaque installation frigorifique de formation. Un grand merci à tous les sponsors pour cette contribution très importante !

Alpnach, 31 octobre 2025